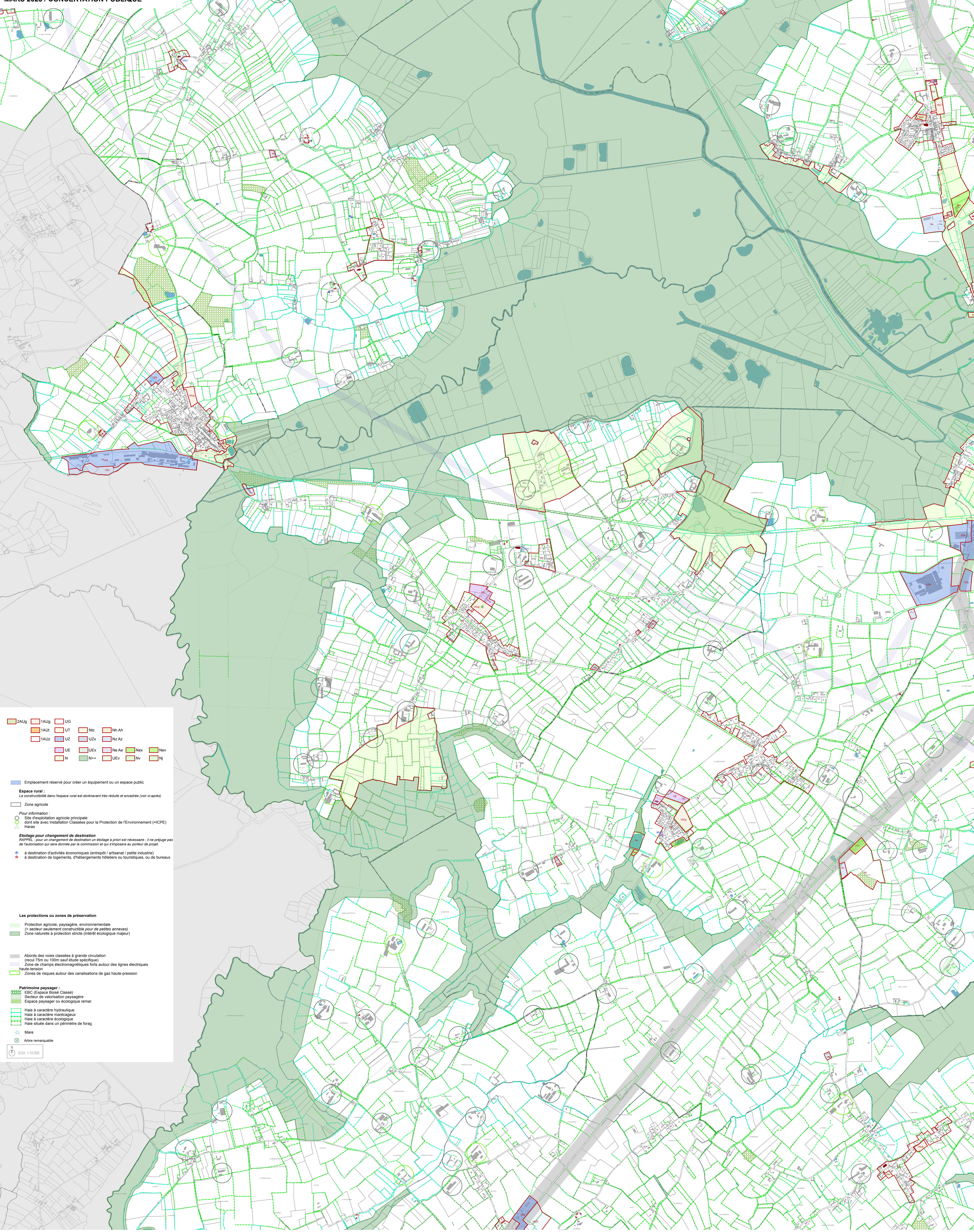


PROPOSITION ZONAGE  
MARS 2023 / CONCERTATION PUBLIQUE



2AUjg

1AUjg

UG

1AUj

UT

Nic

Nh Ah

1AUZ

UZ

UZx

NZ Az

UE

UEX

Ne Ae

Nex

Nev

N

N++

UEv

Nv

Nj

Emplacement réservé pour créer un équipement ou un espace public

**Espace rural :**  
La constructibilité dans l'espace rural est dorénavant très réduite et encadrée (voir ci-après)

Zone agricole

Pour information :  
Site d'exploitation agricole principale  
dont site avec Installation Classées pour la Protection de l'Environnement (=ICPE)  
Haras

**Eloignement pour changement de destination**  
RAPPEL : pour un changement de destination un éloignement a priori est nécessaire - il ne grègne pas de l'autorisation qui sera donnée par la commission et qui s'imposera au porteur de projet.  
★ à destination d'activités économiques (entrepôt / artisanat / petite industrie)  
★ à destination de logements, d'hébergements hôteliers ou touristiques, ou de bureaux

**Les protections ou zones de préservation**  
Protection agricole, paysagère, environnementale  
(n secteur seulement constructible pour de petites annexes)  
Zone naturelle à protection stricte (intérêt écologique majeur)

Abords des voies classées à grande circulation  
(recul 75m ou 100m sauf étude spécifique)  
Zone de champs électromagnétiques forte autour des lignes électriques  
haute-tension  
Zones de risques autour des canalisations de gaz haute-pression

**Patrimoine paysager :**  
EBC (Espace Boisé Classé)  
Secteur de valorisation paysagère  
Espace paysager ou écologique remarquable  
Haie à caractère hydraulique  
Haie à caractère marécageux  
Haie à caractère écologique  
Haie située dans un périmètre de forage  
Mare  
Arbre remarquable

Échelle 1:10 000